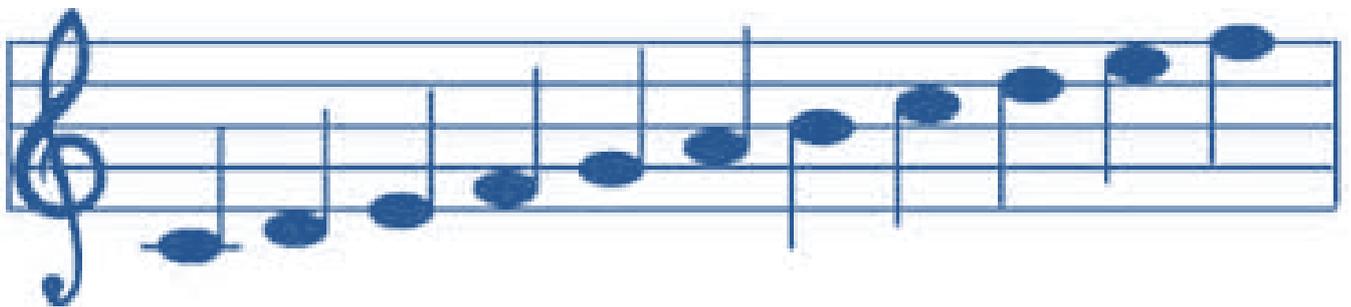




**Mars 2014**

## **UNE PREMIERE POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

**Un cursus officiel pour une classe CHAM  
(Classe à Horaires Aménagés Musique)**



**AU COLLÈGE  
SAINTE MARIE  
DE ROUEN**



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Quelques questions autour de la classe CHAM</b> .....	<b>4</b>
1.1 - Qu'est qu'une classe CHAM ? .....	4
1.2 - Quel est l'objectif d'une classe CHAM ? .....	4
1.3 - Comment fonctionne une classe CHAM ? .....	4
1.3.1 Pour les élèves .....	4
1.3.2 Pour les professeurs .....	4
1.4 - Quels sont les atouts d'une classe CHAM ? .....	5
1.5 - A qui s'adresse une classe CHAM à dominante vocale ? .....	5
<b>2. Les classes CHAM au Collège Sainte Marie de Rouen</b> .....	<b>6</b>
2.1 - La mise en place progressive de la classe CHAM .....	6
2.2 - La répartition des enseignements généraux et musicaux .....	6
2.2.1 L'enseignement musical .....	6
2.2.2 L'enseignement général.....	6
2.3 - L'évaluation de l'enseignement général et de l'enseignement musical.....	7
2.4 - Les lieux d'enseignement .....	7
2.5 - La spécificité des classes CHAM à dominante vocale .....	7
2.6 - Les référents musicaux de la classe CHAM .....	8
2.6.1 Madame Pitte, professeur d'éducation musicale.....	8
2.6.2 Monsieur Barrois, directeur de la Maîtrise et des Choeurs St-Evode .....	9
2.7 - Paroles d'élèves déjà intégrés en horaires aménagés.....	10
2.8 - Une pré Maîtrise à l'Ecole Sainte Marie .....	11
<b>3. Les acteurs officiels</b> .....	<b>12</b>
3.1 - L'Ecole-Collège Sainte Marie .....	12
3.2 - La Maîtrise Saint-Evode.....	14
3.3 - L'enseignement catholique .....	15
3.4 - La Direction des Affaires Culturelles de Haute Normandie (DRAC).....	16
3.5 - L'académie et l'inspecteur de musique .....	16
<b>Bibliographie</b> .....	<b>17</b>

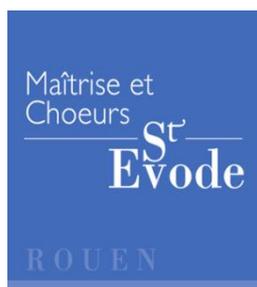
### UNE PREMIÈRE POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

## Un cursus officiel pour une classe CHAM

(Classe à Horaires Aménagés Musique)

au Collège Sainte Marie de ROUEN

**En septembre prochain le Collège Sainte Marie de Rouen devient le premier collège de l'enseignement catholique de l'académie à disposer d'une classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique), -à dominante vocale- en lien avec les programmes et textes officiels de l'Education Nationale.**



Le projet de CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) initié par le Collège Sainte Marie de Rouen et l'association Saint-Evode a été validé par l'Enseignement catholique diocésain et est en cours de reconnaissance officielle par l'Éducation Nationale en lien avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

La rentrée scolaire de septembre 2014 verra donc l'ouverture en sixième d'une classe CHAM Musique à dominante vocale à Rouen selon les programmes de l'Education nationale.

De façon inédite, ce n'est pas un conservatoire mais un établissement musical dédié au chant sacré et profane qui investit ce dispositif.

**C'est le fruit d'un projet pédagogique innovant proposé par le Collège Sainte Marie et la Maîtrise Saint-Evode de la cathédrale de Rouen.**

## 1. QUELQUES QUESTIONS AUTOUR DE LA CLASSE CHAM

### 1.1 - QU'EST QU'UNE CLASSE CHAM ?

Il s'agit avant tout d'une classe à horaires aménagés pour l'étude et la pratique musicale, les élèves suivant les mêmes enseignements et les mêmes programmes que leurs camarades.

C'est une formule personnalisée et équilibrée au service des études et de la pratique artistique musicale.

### 1.2 - QUEL EST L'OBJECTIF D'UNE CLASSE CHAM ?



L'objectif principal d'une classe CHAM est de s'appuyer sur la musique pour aider l'élève à réussir au mieux son parcours scolaire et développer sa culture humaniste.

L'idée est d'aider l'élève, grâce à la musique, à construire des compétences qui lui serviront dans toutes les disciplines. Il s'agit de le faire bénéficier d'un projet pédagogique ambitieux qui constitue une source d'épanouissement.

### 1.3 - COMMENT FONCTIONNE UNE CLASSE CHAM ?

La classe musicale est construite autour d'un projet pédagogique équilibré qui respecte la double finalité : enseignement général et enseignement artistique spécialisé. Elle s'intègre au projet éducatif de l'établissement.

#### 1.3.1 POUR LES ÉLÈVES

Dans la pratique, les élèves suivent l'enseignement scolaire "classique" du collège et un enseignement musical spécifique.

En fin de troisième, ils auront suivi le même cursus scolaire que leurs camarades et auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Ils pourront également, s'ils le désirent, poursuivre un cursus scolaire en lycées CHAM, obtenir des équivalences avec les conservatoires de musique et envisager une carrière professionnelle dans la musique.

#### 1.3.2 POUR LES PROFESSEURS

Le chef d'établissement, les enseignants du collège et ceux de l'établissement musical partenaire -la Maîtrise Saint-Evode- travaillent en étroite collaboration.

Cette concertation a notamment pour objet de veiller à établir une régulation des différentes activités proposées aux élèves suivant ces formations et d'inciter à la recherche de prolongements de caractère interdisciplinaire.

## 1.4 - QUELS SONT LES ATOUTS D'UNE CLASSE CHAM ?



**À DOMINANTE VOCALE,  
CHANT CHORAL**

La chorale est un défi esthétique qui ne se relève qu'à plusieurs : le chœur tout entier s'unit en vue de produire une œuvre commune. Le chant choral érige l'autre en condition indispensable à la création du Beau.

Les acquis fondamentaux sont nombreux :

- ils permettent le développement des capacités d'écoute, d'attention, d'exercice de la mémoire. Ils favorisent l'expression de ses émotions tout en renforçant la rigueur et l'exigence de qualité.
- ils suscitent une plus grande harmonie entre le corps et l'esprit (meilleure maîtrise des gestes, exactitude rythmique, régulation de la respiration).
- ils participent à l'enrichissement culturel, à la connaissance du patrimoine local et mondial.
- le travail en commun développe des capacités à vivre ensemble : écoute, respect de l'autre, et des règles collectives, maîtrise de soi.

Les fruits de l'enseignement de chant choral sont donc depuis longtemps avérés.

## 1.5 - A QUI S'ADRESSE UNE CLASSE CHAM, À DOMINANTE VOCALE ?

Ce dispositif s'adresse à des élèves aimant la musique et tout particulièrement le chant choral. Ils peuvent être débutants ou ayant déjà une pratique musicale.

Ils doivent être volontaires, motivés par le chant, la musique, le travail en groupe et la préparation de spectacles.

Ils doivent être capables d'autonomie dans leur travail scolaire pour ne pas se laisser déborder, particulièrement en sixième.

Ils doivent être conscients que la classe CHAM n'est pas une option mais une classe spécifique, et qu'ils s'engagent jusqu'à la fin du collège.

## 2. LES CLASSES CHAM AU COLLÈGE SAINTE MARIE DE ROUEN

Le dispositif de la classe CHAM chant choral se met en place au collège Sainte Marie à la rentrée 2014-2015 en partenariat avec l'association Saint-Evode.

### 2.1 - LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA CLASSE CHAM

Pour intégrer une classe CHAM, peuvent se présenter tous les jeunes, quels que soient leurs croyances, leur origine géographique, sociale (possibilité d'aide), leur niveau scolaire car la musique peut permettre de révéler, à travers le chant, des compétences inexplorées.

Les dates des auditions seront communiquées ultérieurement.

Cette mise en place progressive permettra qu'à la rentrée 2017-2018 l'ensemble du collège, de la sixième à la troisième, bénéficie de ce dispositif.

### 2.2 - LA RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET MUSICAUX

Cette répartition est codifiée par l'Education nationale (circulaire N° 2002-165 du 2-8-2002).

#### 2.2.1 L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Il comportera deux volets :

- **Une éducation musicale générale et technique** de 2 heures hebdomadaires dispensée par le professeur d'éducation musicale du collège. Il s'agit d'acquérir les bases de solfège et de culture musicale.
- **Une formation vocale** assurée par les professeurs de l'association Saint-Evode de 4 h 30 hebdomadaires comprenant les enseignements suivants : chant choral, déchiffrage, technique vocale, pratique d'un instrument (piano ou orgue), expression corporelle.



#### 2.2.2 L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

L'enseignement général sera le même que celui des autres collégiens. Quelques allègements pourraient être organisés, selon les directives de l'Education Nationale.

## 2.3 - L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

L'évaluation des deux types d'enseignement est coordonnée. La concertation entre l'ensemble des partenaires permet une observation continue de l'élève.

Les professeurs de la Maîtrise participent aux conseils de classes. Ils évaluent et s'expriment sur la réussite ou les difficultés des élèves au même titre que les professeurs des autres disciplines.

Les notes de la formation musicale font partie intégrante de la moyenne scolaire de l'élève. Cela peut aider un élève qui réussit dans le domaine musical.

## 2.4 - LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement général et les 2 heures d'éducation musicale générale et technique, dispensée par le professeur de musique, Madame Pitte, ont lieu dans les locaux du Collège au 23 rue de la Chaîne.

Ils se rendent, par un rang accompagné, dans les locaux de la Maîtrise Saint-Evode au 3 rue Saint Romain (4 minutes à pied) pour recevoir la formation vocale sous la responsabilité de Monsieur Barrois, directeur de la Maîtrise Saint-Evode.

## 2.5 - LA SPÉCIFICITÉ DES CLASSES CHAM À DOMINANTE VOCALE ASSOCIÉE À LA MAÎTRISE SAINT-EVODE.

Depuis plusieurs siècles, l'association Saint-Evode a pour vocation **la promotion de la musique sacrée** du Moyen Âge à nos jours, toujours en lien avec la recherche musicologique.

Elle est composée de plusieurs ensembles vocaux ayant chacun leur spécificité :

- la pré Maîtrise s'adressant aux enfants du CE2 au CM2,
- la Maîtrise qui devient CHAM pour les collégiens,
- le Jeune Chœur Saint-Evode en lien avec des lycéens, hors temps scolaire,
- le chœur de Chambre s'adressant aux adultes,
- la schola grégorienne composée d'hommes aux compétences musicales reconnues.



Ces différents ensembles assurent à tour de rôle le service de la liturgie les dimanches et fêtes donnant au chant sacré sa finalité première et participent au rayonnement culturel de la cathédrale de Rouen.

D'autre part, en collaboration avec le Festival Courant d'Art, l'association Saint-Evode organise chaque année un **festival de musique sacrée contemporaine, L'inédit**, d'envergure internationale montrant ainsi à un public souvent étonné la richesse et la beauté de la musique sacrée d'aujourd'hui.

En 2014, à l'occasion du 1 000<sup>ème</sup> anniversaire du baptême de Saint Olav en la cathédrale de Rouen, le concours de composition est dédié à ce Saint.



Loin d'être figé, ce répertoire s'ouvre résolument à la musique contemporaine. L'association Saint-Evode crée chaque année un certain nombre d'œuvres et se produit régulièrement en concerts et participe à des enregistrements.

Les jeunes chœurs partent parfois à l'étranger pour y donner des concerts et créer des partenariats musicaux.

## 2.6 - LES RÉFÉRENTS MUSICAUX DE LA CLASSE CHAM

### 2.6.1 MADAME PITTE, PROFESSEUR D'ÉDUCATION MUSICALE



Au sein du collège Sainte Marie le professeur de musique référent est Madame Pitte.

#### **Pourriez-vous vous présenter ?**

*Passionnée par la musique depuis mon plus jeune âge, j'ai intégré le conservatoire du Havre. Puis, j'ai obtenu une Maîtrise de musicologie et je me suis alors spécialisée dans le chant en rentrant au Conservatoire de Versailles, puis au Conservatoire Supérieur de Paris et à l'Ecole Normale Supérieure de Musique de Paris où je me suis perfectionnée à l'art lyrique.*

*Enfin, j'ai été reçue au Centre National d'insertion Professionnelle à l'Art Lyrique à Marseille. Parallèlement, j'ai gagné deux prix : Prix des Voix Nouvelles et Prix de la Vocation Andrée Levarey.*

#### **Quel fut votre parcours de chanteuse lyrique ?**

*Je me suis réalisée en tant que chanteuse lyrique pendant plus de quatre ans en tant que choriste et soliste au Théâtre des Arts de Rouen abordant le répertoire de l'opérette, de l'opéra et musique sacrée. Aussi en étant soliste dans le groupe « Musica 13 » à Marseille avec cette fois le répertoire contemporain.*

*Enfin choriste et soliste pendant deux ans à l'opéra d'Avignon et dans le cadre des Chorégies d'Orange (Spectacles avec Roberto ALAGNA et spectacles avec Nathalie DESSAY). Par ailleurs, j'ai chanté en soliste des grands opéras et en compagnie de Barbara HENDRIX et Jessye NORMAN, etc.*



#### **Et quelle est votre expérience pédagogique ?**

*Souhaitant faire partager cette passion à des enfants et à des jeunes, j'ai été musicienne intervenante dans une école primaire (création d'un premier opéra pour enfants autour de Blanche Neige) et je suis actuellement professeur d'éducation musicale dans plusieurs collèges (création d'une comédie musicale « Star à Hollywood »).*

*Par ailleurs, j'ai été intervenante en technique vocale au sein de la Région Musique où j'ai mené différents ateliers s'adressant à des élèves ou à des professionnels de la voix parlée (avocat, enseignant..). J'ai aussi travaillé dans le cadre du festival CHANTS D'ELLES – Voix du monde en collaboration avec Victoria ABRIL, en menant des ateliers mémoires des chants de l'enfance.*

## Et aujourd'hui ?

*J'ai envie de poursuivre et d'enrichir toutes ces expériences en menant ce projet de classe CHAM en partenariat avec la Maîtrise Saint-Evode. Je souhaite faire partager ma passion du chant à tous les jeunes pour qu'ils s'y épanouissent à leur tour. J'ai quantité de projets en tête !*

### 2.6.2 MONSIEUR BARROIS, DIRECTEUR DE LA MAÎTRISE ET DES CHOEURS ST-EVODE, MAÎTRE DE CHAPELLE DE LA CATHÉDRALE NOTRE DAME DE ROUEN.



*Né au Havre en 1974, Loïc Barrois manifeste très tôt son intérêt pour la musique. Il commence à l'âge de 10 ans des études de piano dans la classe de Dominique Vérin à l'Ecole Nationale de Musique du Havre, puis de direction avec Jean-François Sénard, Maurice Bourbon et Philippe Caillard. Contre-ténor, il travaille le chant avec Jean-Philippe Doubrère.*

*Loïc Barrois poursuit ses études à la Faculté de Musicologie de Rouen. Il s'ouvre à toutes les formes de musique et obtient sa licence en 1995. Parallèlement les cours d'écriture avec Jacques Petit renforcent son intérêt prononcé pour la musique nouvelle et la création en général.*

*En 1996, il commence son métier de chef de Chœur aux Ecoles de Musique de Rouen où il dirige plusieurs formations (chœur d'enfants, chœur d'adultes mixte, chœur de femmes) et dispense des cours de technique vocale au sein des « ateliers de pratique vocale ».*

*Après avoir obtenu son Diplôme d'Etat de direction d'ensembles vocaux, il travaille au CNR de Rouen à partir de 1999 et dirige le Chœur de Région Haute Normandie de 1999 à 2005. Il est depuis septembre 2005 directeur de la Maîtrise et des Chœurs Saint-Evode et Maître de Chapelle de la Cathédrale de Rouen.*

*Enfant, il apprécie tout particulièrement, l'œuvre de Mozart et de Beethoven. A l'adolescence, son goût évolue vers la musique contemporaine, notamment après sa rencontre décisive de Ravel, suivie de celle de Britten quelques années plus tard qui lui révèle sa vocation.*

*Il s'intéresse aujourd'hui tout particulièrement aux diverses expressions de la musique contemporaine et avoue un goût éclectique pour des compositeurs aussi divers que G. Ligeti, A. Pärt ou S. Reich.*



## 2.7 - PAROLES D'ÉLÈVES DÉJÀ INTÉGRÉS EN HORAIRES AMÉNAGÉS



*« C'est un plaisir de chanter, d'être avec les autres,  
d'être en communication »*

*« On apprend à ne pas avoir peur  
de chanter devant les autres.*

*Quand on est devant tout le monde,  
on regarde au-dessus de leur tête, on respire fort ».*

*Les profs là-bas sont sympas, L'ambiance est bonne.  
On rit beaucoup ensemble !*

*« Parfois on est fatigué,  
mais on sort heureux, détendu... »*

*« Cela m'aide à me discipliner. Ma mère a remarqué que depuis que je suis à la Maîtrise  
je suis plus stable mais je ne sais pas pourquoi ! »*

*«On est écouté par les autres »*

*« J'aime vraiment beaucoup. Cela me relaxe,  
cela me conduit sur le chemin de Dieu »*

*« Cela nous donne de la culture »*

*« On fait des voyages (en Irlande),  
on donne des concerts pour un congrès international  
et on a chanté devant des touristes américains, chinois »*

*« Cela me permet de m'exprimer,  
d'apprendre plus de choses en dehors »*

*« On apprend tout seul !  
Cela rentre tout seul à la Maîtrise.  
On chante de mieux en mieux.  
Je m'améliore de jour en jour»*

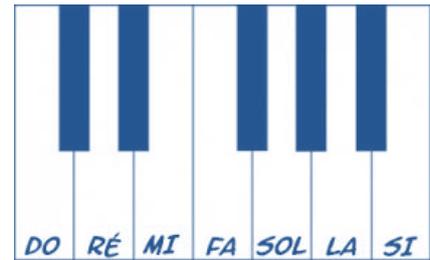
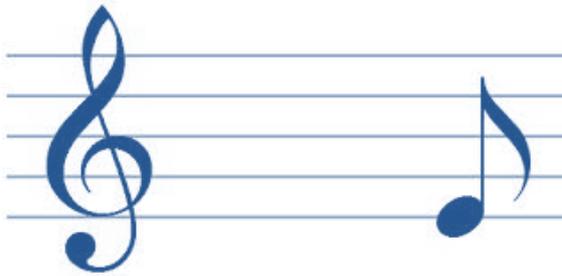
*« Je ne suis pas baptisé,  
mais cela m'apprend des choses sur Dieu »*

## 2.8 - UNE PRÉ MAÎTRISE À L'ÉCOLE SAINTE MARIE

Les élèves du CE2 au CM2 scolarisés à l'école Sainte Marie peuvent déjà participer à la pré Maîtrise.

L'accent est mis sur la communication, l'écoute, l'apprentissage des premières mélodies, les réflexes rythmiques et leurs implications sur le plan du processus de dissociation et de latéralisation. Cela correspond à des apprentissages fondamentaux dans le développement de jeunes enfants.

La formation comporte également de la technique vocale et une initiation au clavier.



### 3. LES ACTEURS OFFICIELS

Un arrêté interministériel pris conjointement par le ministre de l'Education Nationale et le ministre de la Culture et de la Communication en date du 31 juillet 2002, fixe les conditions d'ouverture et de fonctionnement des classes à horaires aménagés.

L'organisation et le fonctionnement de ces classes sont régis par une convention qui doit être signée en local, après concertation :

- par le directeur de l'Enseignement catholique, Monsieur Tanvez
- par le chef d'établissement du Collège Sainte Marie, Monsieur Douheret
- par l'inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR) d'Education Musicale, Monsieur Virot
- par le directeur des services départementaux de l'éducation nationale responsables des classes CHAM, Madame Ladrat
- par le directeur régional des affaires culturelles de haute Normandie, Monsieur Liogier
- par le responsable de la structure musicale de l'association Saint-Evode, Madame Lelanchon, sous la responsabilité de l'archevêque de Rouen, Monseigneur Descubes.

L'accord oral de ces partenaires a été obtenu et un dossier écrit est en cours de validation pour obtenir l'officialisation de la classe CHAM par le recteur d'académie, Madame Schmidt-Lainé, selon un protocole qui lui est propre.

#### 3.1 - L'ECOLE-COLLÈGE SAINTE MARIE



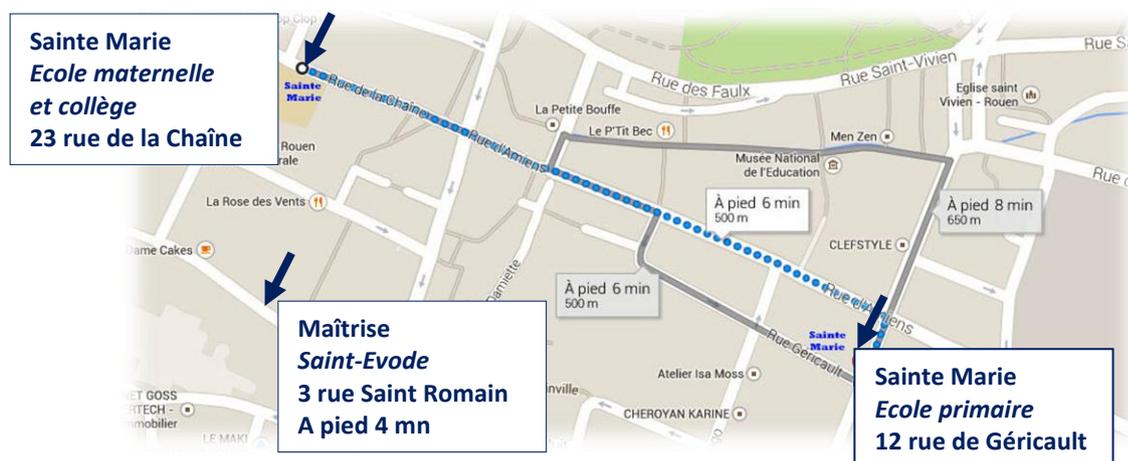
L'Ecole-Collège privé Sainte-Marie est un établissement catholique sous contrat d'association avec l'Etat, sous tutelle des Sœurs de l'Enfant Jésus - Providence de Rouen.

Le Lycée privé Rey et la Providence à Mesnil-Esnard appartiennent à cette même tutelle.

#### LA DIRECTION

La maternelle et le primaire sont sous la responsabilité, Madame Penaud, directrice. Le collège est dirigé par Monsieur Douheret, chef d'établissement, coordinateur de l'ensemble du groupe scolaire.

#### SA LOCALISATION



---

## LES ÉLÈVES

Environ 540 élèves.

- 10 classes à l'École, dont une classe de tout petits (2 ans) et 2 CP à petits effectifs pour faciliter l'apprentissage de la lecture
- 12 classes au Collège, de la sixième à la troisième
- Langue ancienne : latin et langues vivantes : anglais, allemand, espagnol
- Sections bi-langues (anglais et allemand) dès la sixième
- Section européenne Anglais à partir de la quatrième
- Classes CHAM
- Classes horaires aménagés en partenariat avec le hockey club.

---

## LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

- Environ 40 professeurs de toutes disciplines
- 1 cadre éducatif et des assistants d'éducation
- 1 animatrice en pastorale scolaire
- 1 assistante anglaise pour la section européenne

---

## LES APPUIS PÉDAGOGIQUES

- Accueil personnalisé des élèves de sixième, devoirs surveillés toutes les semaines
- Heures de "Vie de classe" menées par les professeurs principaux
- 5 conseils de classe par an en 6<sup>ème</sup> et 4 pour les autres niveaux
- Pour tous les niveaux : soutien et tutorat
- En troisième : présentation de son pré-projet professionnel devant un jury, oral blanc d'histoire des arts
- Etude du soir par petits groupes (7 à 8 élèves) encadrés par un professeur ou un assistant d'éducation
- CDI (Centre de Documentation et d'Information) bien équipé
- Vidéo projecteur dans chaque classe
- Voyages pédagogiques en France et à l'étranger et échanges linguistiques en Allemagne et en Espagne.

---

## LES ATOUTS DE L'ÉTABLISSEMENT

- La qualité du corps enseignant, son investissement auprès de chacun des élèves, l'esprit d'équipe qui l'anime.
- Le caractère familial de notre établissement, aux dimensions humaines, permettant une forte individualisation des regards portés sur les jeunes.
- De nombreux ateliers et clubs sur la pause méridienne : jeux d'échecs avec un professionnel, théâtre, atelier d'écriture, ciné-club, chorale, football en salle, cirque, jeux de société, ouverture de la chapelle, CDI...
- Une bonne réputation, véhiculée par un bouche à oreille très positif.
- D'excellents résultats au Brevet des Collèges.
- Des tarifs relativement modestes.

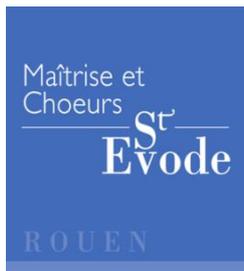
### Pour plus d'informations

**Site internet** : <http://sainte-marie-rouen.spip.ac-rouen.fr>

**Contact** : Monsieur Douheret, Chef d'établissement **Courriel** : [j-sebastie.douheret@ac-rouen.fr](mailto:j-sebastie.douheret@ac-rouen.fr)

**Adresse** : 23 rue de la Chaîne, 76000 - Rouen - **Téléphone** : 02 35 71 42 14.

### 3.2 - LA MAÎTRISE SAINT-EVODE



La tradition musicale de Notre-Dame de Rouen est maintenue au plus haut niveau. Chaque génération est venue apporter sa pierre au prestigieux édifice que constitue l'histoire musicale de la Cathédrale.

Cela reste la volonté de l'archevêque Monseigneur Descubes de contribuer à l'essor de la musique sacrée pouvant mener au divin.



*Au V<sup>e</sup> siècle, existait déjà à Rouen une école d'enfants qui participaient à l'animation des offices à la cathédrale. L'évêque Saint-Evode en fut lui-même l'élève. La Maîtrise Saint-Evode est donc l'une des plus anciennes de France.*

*Elle a été une pépinière de compositeurs et de musiciens. Elle s'honore d'avoir compté parmi ses élèves et ses professeurs, Jehan Titelouse, le père de la musique d'orgue française, et, plus récemment parmi les plus célèbres, Marcel Dupré, Maurice Duruflé, Max Pinchard.*

*Elle a toujours allié et continue à allier conservation du patrimoine choral rouennais et création contemporaine grâce aux concours de composition et à travers les festivals de musique sacrée dont elle a l'initiative.*

*L'accord cadre signé en 2009 par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique et la Fédération française des Petits Chanteurs à laquelle la Maîtrise Saint-Evode est affiliée, reconnaît aux maîtrises :*

- une mission éducative grâce à une formation technique et éducative dispensée par des musiciens confirmés ; une éducation de la voix, à la beauté, à l'affirmation de soi, à la concentration, à la persévérance, à la rigueur du travail bien fait ;*
- une mission citoyenne par une éducation à la vie de groupe, à l'autonomie, à la responsabilité, à l'écoute de l'autre, à l'ouverture au monde grâce aux échanges entre chœurs de France et de divers pays ;*
- une mission culturelle par la découverte et la diffusion des trésors de la musique chorale ;*
- une mission liturgique héritée de son histoire au service de la louange divine.*

*C'est dans ces belles perspectives que se situe l'ouverture d'une classe CHAM à l'Institution Sainte Marie.*

**Monseigneur Jean-Charles Descubes**  
**Archevêque de Rouen**

#### **Pour plus d'informations**

**Site internet :** <http://www.saint-evode.com>

**Contact :** Association Saint-Evode, 3 rue Saint-Romain, 76000 - Rouen

**Téléphone :** 02.35.71.25.80 / 06.82.66.14.99.- **Fax :** 02.35.71.71.58.

**Courriel :** [association.st.evode@wanadoo.fr](mailto:association.st.evode@wanadoo.fr)

### 3.3 - L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



Monsieur Tanvez, directeur de l'enseignement catholique, soutient ce projet.



*« Faire grandir chacun selon son génie propre » (N. Barré), tel est le point fort affirmé dans le projet éducatif de l'ensemble scolaire Sainte Marie à Rouen.*

*Le projet d'ouverture d'une classe à horaire aménagé musique s'intègre donc pleinement au projet de l'établissement en participant à la diversification des propositions éducatives existantes.*

*Une telle classe suppose un projet pédagogique avec une organisation réfléchie du temps de travail de l'élève afin de favoriser sa réussite tant sur le plan scolaire que musical.*

*L'éducation par le chant contribue au développement personnel des élèves concernés, mais par sa dimension collective affirmée, elle leur permet aussi de développer des aspirations humaines précieuses (écoute de l'autre, humilité, sens de l'effort...).*

*Ce projet rejoint pleinement celui de l'Enseignement Catholique qui a pour ambition de former la personne dans toutes ses dimensions et aux établissements d'être partie prenante de leur environnement.*

*Le partenariat avec la Maîtrise Saint-Evode nous réjouit car il permettra aux élèves de cette classe, à toute la communauté éducative de l'ensemble scolaire Sainte Marie, mais aussi à l'ensemble des communautés éducatives des écoles catholiques du diocèse de Rouen, de s'inscrire dans une dynamique favorisant l'intériorité et la spiritualité. »*

**Monsieur TANVEZ**

**Directeur Régional de l'Enseignement Catholique**

#### **Pour plus d'informations**

**Site internet :** [www.srec-hn.com](http://www.srec-hn.com)

**Contact :** Direction Régionale de l'Enseignement Catholique de Haute Normandie SREC  
43 route de Neufchâtel - 76044 Rouen

**Téléphone :** 02 78 94 01 50 **Fax :** 02 78 94 01 59

### 3.4 - LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE HAUTE NORMANDIE (DRAC)



Service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication placé sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, **la DRAC Haute-Normandie** met en œuvre **la politique culturelle nationale en l'adaptant au contexte régional**. Monsieur Liogier en est le directeur régional.

Dans ce cadre, elle :

- soutient la création artistique sous toutes ses formes
- aide à la diffusion des œuvres
- étudie, conserve, valorise le patrimoine
- favorise l'enseignement et la formation en matière culturelle et artistique
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art
- et diffuse l'information utile à ses partenaires et au public

L'action de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle concerne la totalité de la population scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, Madame Ladrat, conseillère action culturelle et éducation artistique et Monsieur Werchowski, conseiller musique, danse et enseignements spécialisés, participent à la construction des dossiers et au suivi des projets pour la création, la diffusion et la formation musicale.

### 3.5 - L'ACADÉMIE ET L'INSPECTEUR DE MUSIQUE

La décision de créer une CHAM dans les collèges relève du Recteur sur proposition de l'établissement concerné.

L'inspecteur de musique (IA- IPR), Monsieur Viro, est la personne ressource qui accompagne les équipes éducatives dans cette démarche.

- Il ancre ce projet dans une logique de territoire qui permet de créer une dynamique culturelle.
- Il aide à prendre une part active à la co-construction de projets d'éducation artistique et culturelle, à s'impliquer dans des projets d'envergure.
- Il participe au renforcement du lien entre les activités menées sur le temps scolaire et les expériences personnelles menées sur le temps extra scolaires.
- Il facilite l'implication des familles dans les projets artistiques et culturels de leurs enfants.
- Il produit régulièrement au Recteur et à l'IA-DSDEN une évaluation du dispositif. Il informe le Directeur Régional des Affaires Culturelles par son conseiller musique et danse.

### Textes de références de l'Education Nationale

- **Arrêté ministériel du 31.07.2002** : classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges (B.O. n° 31 du 29-08-2002).
- **Circulaire ministérielle n° 2002-165 du 02.08.2002** : classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires (B.O. n°31 du 29-08-2002).
- **Arrêté ministériel du 22.06.2006** : programmes d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales (B.O. n°30 du 27-07-2006).
- **B.O. hors série n° 3 du 19.08.2008** relatif aux horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire.
- **Arrêté ministériel du 04.06.2010** : programme d'enseignement de danse pour les classes à horaires aménagés dans les écoles élémentaires et les collèges (B.O. n°37 du 14-10-2010).